

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL ANSELME Dorchest<sup>T</sup> D'INSTRUCTION  
Sect.-trés. Com. d'écoles  
"le plus meilleur"

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE :—**Pédagogie** : Aux lecteurs de *l'Enseignement primaire*.—L'Instruction publique.—La botanique.—Cent troisième conférence des instituteurs de Montréal.—**Partie pratique** : Cours régulier de langue française : Leçons I, II, III.—Dictée : Propriété de certains vers.—**Divers** : Poésie : Vincent de Paule.—Lectures en classe : Coup double—Ce que coûte une chemise.—Bibliographie.—Bastonnade.—Pensée du mois.—Recréation.—Conseils aux écrivains.—Annonces.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un *Cours régulier de langue française*, degré élémentaire, écrit spécialement pour *l'Enseignement primaire*.

Le *Manuel de droit civique* est en vente chez MM. J.-A. Langlais & Fils, libraires, Québec, et chez tous les libraires de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Avis aux communautés, collèges, instituteurs et institutrices, ainsi qu'aux commissions scolaires.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs que depuis quelques années plusieurs syllabaires ont été rayés de la liste des livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique. Le *Premier livre des Enfants* de M. J.-B. Cloutier reste au nombre des ouvrages approuvés. Ce syllabaire est fait d'après la méthode rationnelle et offre de grands avantages pour l'ensei-

gnement de la lecture. Qu'on veuille bien remarquer que, avec ce petit livre dont la gradation est irréprochable, on peut également aussi bien enseigner à lire d'après l'*ancienne épellation* qu'en suivant la méthode phonique.

MM. les libraires sont priés de s'adresser à M. C. Darveau, Québec, relativement aux livres classiques de M. Cloutier.

## Aux lecteurs de l' "Enseignement primaire"

Avec le présent numéro commence la dix-huitième année d'existence de *l'Enseignement primaire*. Les lecteurs d'aujourd'hui, qui le reçoivent régulièrement deux fois par mois, trouvent la chose toute naturelle et croient qu'il en a toujours été ainsi, car ils ignorent les nombreuses difficultés qu'il a fallu vaincre pour arriver à ce résultat.

En effet, entreprendre la publication d'un journal d'éducation dans des conditions aussi précaires que celles dans lesquelles je me trouvais il y a dix-sept ans, c'était non seulement une entreprise hasardeuse, mais téméraire, car je m'exposais à sacrifier mon temps et mon argent. Mais avant de m'engager dans une voie aussi difficile qu'incertaine, je consultai mes meilleurs amis, parmi

lesquels je comptais feu l'abbé Lagacé, alors principal de l'école normale Laval. Après avoir discuté la question sous toutes ses faces, tous me conseillèrent de tenter l'entreprise.

L'occasion était des plus favorables, car le gouvernement Joly venait de supprimer l'octroi accordé depuis vingt-trois ans au *Journal de l'Instruction publique*, son organe officiel.

Bien que ce journal, largement subventionné par l'Etat, ait eu pour rédacteurs nos meilleures plumes canadiennes, à commencer par feu l'honorable M. Chauveau, on chercherait vainement dans ses vingt-trois volumes un seul article de pédagogie pratique venant de la rédaction. Il est bien facile de comprendre la cause de cette regrettable lacune, sachant que parmi tous les éminents écrivains qui l'ont rédigé, il n'y a jamais eu un homme d'école. Néanmoins, cette publication a coûté \$100,000 au pays et n'a jamais été un guide pédagogique pour les instituteurs.

Il y avait déjà vingt-trois ans que les écoles normales existaient, et les nombreux élèves formés dans ces utiles institutions étaient disséminés dans toutes les paroisses du pays.

Tous sentaient le besoin d'un organe qui leur parlât le langage de l'école, qui leur rappelât les leçons qu'ils avaient apprises de leurs anciens professeurs, qui leur fournît les matériaux dont ils avaient besoin pour faire leurs classes d'une manière intelligente et pratique.

Ce fut donc pour venir en aide à d'anciens élèves qui réclamaient mon concours, et pour toute la famille enseignante à laquelle je m'intéressais beaucoup, que je me décidai de publier un journal scolaire.

Le numéro prospectus, qui parut au commencement de janvier 1880, renfermait un programme très laconique auquel je n'ai jamais dévié :

1° Ne jamais me mêler de politique dans mon journal ;

2° Fournir au maître ou à la maîtresse un *vade-mecum* qu'il pût tenir à la main pour faire sa classe.

3° Traiter toutes les questions pédagogiques, théoriques et pratiques, d'après les améliorations modernes.

Ceux qui ont conservé la file de l'*Enseignement primaire* peuvent dire si je suis resté fidèle à ce programme.

Mon premier numéro, tiré à quatorze cents exemplaires, reçut un bienveillant accueil :

1° De l'honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, qui en prit cent exemplaires pour son département ;

2° De tous les inspecteurs d'écoles qui m'écrivirent des lettres de félicitation et me promirent le concours des instituteurs et des institutrices de leur district ;

3° D'un grand nombre de curés et d'institutions religieuses qui m'envoyèrent le prix de leur abonnement.

Un accueil aussi bienveillant, venant de sources si autorisées, tout en m'honorant beaucoup, était bien propre à stimuler mon courage et à m'engager de continuer la tâche que j'avais entreprise.

Bien que la caisse du journal pour les années 1880-81-82, accusât un léger déficit, je le comblai de mes propres deniers, me contentant de l'encouragement moral que je recevais de toutes parts.

Dans le même temps, un autre journal d'éducation publié à Montréal par M. J.-B. Rolland, recevait un octroi de \$500.

En 1883, le gouvernement Mousseau m'accorda un octroi de \$300, et sous le gouvernement Mercier, cette allocation fut portée au chiffre de \$750.

Dès lors, l'existence de l'*Enseignement primaire* était assuré ; je pus le faire imprimer sur de bon papier et fournir trente-deux pages par mois.

Je dois dire ici en toute justice que les gouvernements de Boucherville, Taillon et Lynn m'ont continué le même octroi que le gouvernement Mercier. C'est une preuve que notre gouvernement local n'a en vue que la justice et qu'il ne cherche pas à démolir l'œuvre de ses prédécesseurs quand il s'agit de l'éducation de la jeunesse.

Maintenant, chers lecteurs, laissons là les choses du passé et parlons du présent.

Les vacances sont finies et nous allons reprendre nos occupations journalières.

Toutes nos brebis vont rentrer au bercail.

Nos élèves, qui ont pris leurs ébats pendant ce temps de liesse, vont nous revenir sains, dispos, et prêts à recommencer une nouvelle année avec courage et énergie. Tout en retenant comme eux le repos légitime qui nous était dû, nous avons fait de nouvelles provisions. Nous avons fourbi nos armes—

bien pacifiques pourtant—pour lutter contre l'ignorance et les préjugés. C'est une tâche bien ingrate et bien monotone que la nôtre, car nous avons chaque année à recommencer d'enseigner les mêmes choses et à rencontrer les mêmes difficultés.

Malgré l'aridité de la tâche à remplir, en dépit des mille et une difficultés semées sur la route, le véritable instituteur, pénétré de l'importance de la mission qui lui est confiée, aura se mettre au-dessus de toutes ces petites misères et travaillera de toutes ses forces à former le plus grand nombre possible de sujets honnêtes, laborieux, paisibles et catégories pour l'Église et pour l'État.

J.-B. CLOUTIER.

### L'instruction publique

La grande presse s'occupe beaucoup de ce temps-ci de l'instruction publique.

Des journalistes mal inspirés conseillent de raser au plus tôt notre système scolaire et de bouleverser complètement l'enseignement

élémentaire. Seulement, ces écrivains oublient de dire ce qu'ils mettront à la place de l'édifice qu'ils veulent démolir.

Il est bien certain que l'organisation pédagogique de la province de Québec est susceptible d'amélioration, tout le monde l'admet. Mais entre *améliorer* et *détruire* il y a une grande différence. Ceux qui aiment sincèrement leur pays travaillent courageusement à *améliorer* l'enseignement primaire chez nous, mais ils ne consentiront jamais à faire œuvre de révolutionnaire à l'égard de nos lois d'éducation qui peuvent facilement se compléter sans semer la division et la haine parmi les différents corps qui composent la nationalité canadienne-française.

Dernièrement, le *Rosaire* (1) de Saint-Hyacinthe a publié un excellent article sur le présent sujet signé par le R. P. Gonthier, dominicain. Ce travail devrait être lu et médité par tous ceux qui sont ou se croient appelés à travailler au perfectionnement de notre système d'enseignement.

Quant à nous, voici en résumé ce que nous demandons depuis douze ans :

L'État doit rester dans son rôle d'aide et de protecteur de l'éducation chrétienne. Et sans secousse, sans heurt, sans perturbation, le gouvernement, se rendant aux demandes qui lui ont été faites par le Conseil de l'Instruction publique, peut faire une bien incalculable :

1<sup>o</sup> En accordant, tous les ans, une somme raisonnable qui serait distribuée en primes, par l'entremise du Conseil de l'Instruction publique, aux instituteurs et aux institutrices qui réussissent le mieux dans l'enseignement ; cet octroi fournirait aussi l'occasion de *classer* les titulaires des écoles d'après le nombre d'années consacrées à leur profession.

2<sup>o</sup> En augmentant l'allocation que la Législature accorde au fonds de pensions des instituteurs.

(1) Livraison d'août dernier.

3<sup>o</sup> En élevant la subvention des écoles publiques qui est restée la même depuis vingt ans, bien que le nombre des écoles soit maintenant bien plus considérable qu'en 1874.

4<sup>o</sup> En n'accordant un encouragement qu'aux municipalités qui paient convenablement leurs instituteurs et qui bâtissent, en lieu propice, des édifices conformes à leur destination.

5<sup>o</sup> En fournissant au Conseil de l'Instruction publique les moyens de répandre les revues pédagogiques parmi les membres du corps enseignant et de créer des cours d'enseignement pratique qui seraient donnés aux instituteurs et aux institutrices durant les vacances d'été.

Il resterait encore à qui de droit à perfectionner les bureaux d'examineurs en rendant leurs examens uniformes ; à s'opposer à ce que des laïques non brevetés enseignent ; enfin à instituer le *certificat d'études* qui couronnerait le cours primaire. Cette dernière innovation mettrait les autorités en mesure de savoir combien d'élèves sortant des écoles primaires ont étudié avec succès les différentes matières du programme officiel. Un bureau, dont le curé serait président de droit (si le curé ne veut pas accepter ce poste, il désigne une personne de son choix qui le remplace) serait établi dans chaque paroisse et ferait subir, à la fin de l'année scolaire, un examen sérieux à tous les enfants de 13 à 16 ans qui fréquentent les classes. Le certificat d'études n'implique pas l'instruction obligatoire. Tous les élèves dont les parents ne s'y opposent pas subiraient les épreuves du certificat, et les lauréats recevraient un document attestant leur capacité. L'institution du certificat d'études primaires encouragerait les parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école et obligerait les instituteurs et les institutrices à s'occuper sérieusement de leurs devoirs d'état. Ajoutons que les bons maîtres et les bonnes maîtresses d'école

auraient, de cette façon, l'occasion de faire valoir leurs mérites.

Voilà comment, suivant nous, on peut améliorer sensiblement notre système d'enseignement sans changer le caractère de notre belle loi d'éducation qui reconnaît, en cette matière, les droits de la Famille et de l'Eglise. Elle permet à l'Etat d'encourager la grande cause de l'éducation populaire et déclare nos écoles confessionnelles et séparées.

C.-J. MAGNAN.

### La botanique

Dans mon article de fin d'année, je comptais à la classe enseignante d'employés pendant les vacances, quelques moments de leurs loisirs à étudier la botanique sous forme de récréation. Je suis heureux de constater que mon appel n'est pas resté sans écho. Un grand nombre d'instituteurs, et surtout de jeunes institutrices m'ont écrit, demandant des renseignements sur la marche à suivre pour analyser les plantes et les préparer pour être conservées dans un herbier. Inutile de dire que je me suis empressé de répondre à leur appel.

M. l'abbé Huard, le digne continuateur de l'œuvre de feu l'abbé Provancher, a bien voulu me consacrer, à ce propos, dans le numéro de son *Naturaliste* du mois de juin dernier, les flatteuses lignes suivantes :

“ Nous avons lu avec un grand plaisir, sur l'*Enseignement primaire* du 25 juin, un chaleureux appel de notre ami M. J.-B. Cloutier en faveur de l'étude de la botanique. Ce vétérinaire de la classe enseignante, qui a lui-même trouvé les plus pures jouissances dans la pratique de cette agréable science, conseille fortement aux instituteurs et aux institutrices qui passent l'été à la campagne de s'adonner sérieusement à l'étude facile du règne végétal, et leur promet qu'ils y trouveront beaucoup d'intérêt. Il leur recommande de se procurer la *Flore canadienne* et le *Traité botanique* de l'abbé Provancher, pour se guider dans cette étude.

“ Il est certain qu'on ne soupçonne aucunement, dans le public, tout le plaisir que l'on trouve dans l'étude des sciences naturelles. Si l'on savait bien ce qui en est, tout le monde serait naturaliste.”

J.-B. CLOUTIER.

**Cent troisième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 29 mai 1896**

Présidence de M. J.-O. Cassegrain.

Etaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. B. Lippens, inspecteur d'écoles ; M. U. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal ; MM. F.-X.-P. Lemers, A.-D. Lacroix, L.-A. Primeau, H. Doré, L.-P. O'Donoghue, J. Lévesque, J.-B. Laquet, J.-E. Leroy, O. Roy, J.-H. Rondeau, J.-S. Smith, N. Bélisle, L.-E. Warren, J.-S. Lénard, J.-A. Brisebois, J. Lavallée, T.-M. Reynolds, L.-P.-J. Jasmin, J.-J. Maguire, P. Ahern, H. Bergeron, J. Hogan, J.-J. McCullen, P. Gélinas, J.-V. Desaulniers, P. Burke, J.-E. Bernier, L.-J.-R. Bellefeuille, E. Pagé, J.-E. Smith, A.-R. Prendergast, T.-J. Courtney, J.-B. Primeau, J.-A. Primeau, J.-R. Tremblay, E. Colfer, W. Meloche, N. Barthélemy, C. Leblanc, T. Allaire, A.-L. Auger, J. Doré, H. Ducharme, Z. Guérin, F. Vien, A. Lafond, N. Nolin, N. Latrémouille, M. Lanctôt, P.-J. Leitch, C. Thibault, P. Thibault, N. Brisebois, etc., et les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Les circonstances m'imposent, dit M. le Président, le pénible devoir de vous annoncer au début de cette séance, la mort de notre confrère, M. G.-H. Tétrault, dont les funérailles ont eu lieu ce matin même.

Vous me permettrez, Messieurs, en ma qualité de président, de remercier tous ceux des membres de l'Association qui ont pu, ce matin, assister au service que M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale, a bien voulu chanter pour le repos de l'âme de ce regretté défunt.

Celui qui vient à peine de disparaître, a été, Messieurs, vous le savez tous du reste,

l'un des membres les plus dévoués de l'Association, dont il était le président avant mon prédécesseur.

Professeur distingué autant qu'estimé de tous, citoyen intègre et parfait chrétien, feu M. Tétrault a fait honneur à l'École normale Jacques-Cartier, qui l'a formé, et à l'Association, au succès de laquelle il travailla de toutes ses forces.

Je n'ai nul doute que l'assemblée ne veuille, au cours de cette séance, adopter une résolution à l'effet d'exprimer à la famille du regretté défunt, ses plus vives condoléances.

Nous avons aussi, ajoute M. le Président, un même devoir à rendre envers deux autres confrères, MM. J.-N. Gagnon et M. Guérin, tous deux décédés dernièrement.

Depuis un an à peine, Messieurs, la mort — cette terrible exécutrice des décrets de Dieu — ne nous a guère épargnés. Déjà sept des nôtres sont à jamais disparus de la scène de ce monde, pour aller là-haut, espérons-le, jouir de la récompense de tout le bien qu'ils ont pu faire pendant qu'ils étaient encore au milieu de nous.

M. le Président fait connaître ensuite l'ordre du jour, dont le premier article est la lecture du procès-verbal de la dernière conférence, que l'assemblée adopte à l'unanimité, après lecture faite.

Le rapport du trésorier est également adopté.

Il appert, par ce dernier rapport que l'Association a en caisse la somme de \$40.79.

M. le Président prend de là occasion d'engager les membres à payer la contribution. Cela fait, l'assemblée procède immédiatement à l'élection des officiers.

Il est alors proposé par M. L.-A. Primeau, appuyé par M. N. Brisebois, que MM. Leroy et Jasmin soient nommés scrutateurs.

Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. J.-O. Cassegrain, *réelu* ..... Président.  
T.-M. Reynolds ..... Vice-président.  
N. Brisebois, *réelu* ..... Secrétaire.  
H. Bergeron, *réelu* ..... Trésorier.  
S. Aubin, *réelu* ..... Bibliothécaire.

Il est ensuite proposé par M. N. Brisebois, appuyé par M. H. Bergeron, que MM. L.-A. Primeau, A.-D. Lacroix, L. P. O'Donoghue, J.-E. Leroy, Albini Cléroux, P. Ahern, J.-J.

Maguire, A. Gélinas et Chs Courval, soient nommés membres du conseil d'administration.

Adopté.

M. N. Brisebois suggère à l'assemblée l'idée de fonder une association générale des instituteurs catholiques de la province de Québec.

L'idée n'est pas nouvelle, dit M. Brisebois, car dans une circonstance encore récente, M. C.-J. Magnan, de Québec, en a lui-même exprimé le désir, et cependant rien n'en a été depuis.

Je crois que nous ne devrions pas abandonner cette idée d'une association provinciale, qui aurait certainement pour résultat d'établir des rapports plus intimes entre nos confrères de Québec et nous, d'amener plus d'unité dans notre action et de donner en même temps au corps laïc enseignant plus d'autorité auprès du département de l'Instruction publique ou du gouvernement, et plus de prestige dans le public.

Nos associations locales, tout en les maintenant ce qu'elles sont, pourraient être en quelque sorte considérées comme autant de comités ou sections de l'association provinciale, où toute résolution, requête ou adresse serait définitivement arrêtée.

L'association générale pourrait aussi réunir ses membres au moins une fois l'année, pendant les vacances d'été, et tenir ses assises tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, ainsi que font nos confrères protestants.

MM. Lippens, Reynolds, L.-A. Primeau, prennent tour à tour la parole, et approuvent entièrement l'idée d'une association générale des instituteurs de la province.

Conséquemment, il est proposé par M. N. Brisebois, appuyé par M. H. Bergeron, qu'un comité composé de M. le Président, de MM. Lacroix et Reynolds, du proposeur et du second, soit nommé, afin de donner suite à l'idée qui vient d'être émise d'une association générale des instituteurs de la province, et d'en conférer avec nos confrères de Québec.

Adopté.

Au cours de la discussion qui précède, M. Lippens a attiré l'attention de l'assemblée, au sujet d'une remarque faite lors de notre dernière conférence, par l'hon. Surintendant de l'Instruction publique, et que le secrétaire,

vers la fin de son procès-verbal, rapporte comme suit :

“ Je ne vois pas non plus pourquoi, l'hon. Surintendant, ainsi que la chose pratique dans les conventions d'instituteurs protestants,—les institutrices n'assisteraient pas à vos conférences. Elles y trouveraient de grands avantages pour elles, j'en suis convaincu.”

M. Lippens concourt entièrement dans les paroles de l'hon. Surintendant et croit, comme lui, que les institutrices en retireraient de grands avantages pour elles et leurs élèves.

Sans vouloir faire, pour le moment, motion à ce sujet, il serait heureux pour sa part que l'Association pût poursuivre la réalisation de cette idée, surtout quand cette idée part de si haut.

Plusieurs membres lui succèdent, et tout en trouvant justes les remarques de M. Lippens, sont néanmoins d'opinion que cette question est difficile à résoudre dans le moment, à cause de certains préjugés contre lesquels nous aurions à nous heurter sans aucun doute.

La séance est alors ajournée à 2 hrs p. m. et, sur l'invitation de M. le Principal de l'École normale, les membres se rendent au réfectoire, où le dîner traditionnel les attend.

A 2 heures, reprise de la séance.

M. le Président présente à l'auditoire M. E. Varney, professeur d'élocution.

Ce dernier fait en anglais une conférence des plus intéressantes sur l'élocution, et donne à la fois le précepte et l'exemple.

La partie de sa conférence qui traite de différentes intonations de la voix et des gestes de l'orateur, a été particulièrement intéressante. Celui qui parle bien, dit-il, et qui même temps a le geste voulu, parle deux fois.

M. Varney a facilement démontré par son débit toute la vérité que comporte cette péroraison.

M. le Président remercie en termes élogieux le savant conférencier, et espère que ce ne sera pas la dernière fois que l'Association aura le plaisir de l'entendre.

Ajoutons, en terminant, que M. Varney a bien voulu être aidé de deux jeunes élèves dont l'un, M. Francis Walsh, est élève de l'école Mont-St-Louis, où M. Varney professe.

Ces deux jeunes élèves, dont le plus jeune sept ans à peine, ont parfaitement bien entendu leurs récitations. Aussi les applaudissements qu'ils ont provoqués dans l'assistance, font honneur au maître et à ses élèves.

Vient ensuite une longue discussion sur l'importante question du *Fonds de pension*.

M. Lippens, le premier, se lève aux applaudissements de la grande majorité des assistants.

M. Lippens résume d'abord en peu de mots ce qu'il a déjà dit sur ce sujet.

Les statistiques données jusqu'aujourd'hui, dit-il, et telles que publiées dans les rapports du surintendant, n'étant pas complètes, j'ai voulu alors me renseigner davantage, et à cet effet j'ai dû m'adresser au département même de l'Instruction publique, où on a bien voulu me fournir certains renseignements qui me confirment de plus en plus dans tout ce que j'ai déjà avancé.

Comme vous le savez déjà, 620 fonctionnaires ont profité de l'avantage que la loi leur accordait, d'abord en 1880, puis en 1885, de faire compter les années d'enseignement antérieures à 1880.

De ces 620 fonctionnaires, 60 sont morts, pendant que 300 sont à leur pension.

Or, en 1894-95, il y avait 430 pensionnaires,—y compris les 300 cités plus haut,—pour lesquels, le Fonds a payé la somme de \$35,689. Sur ce montant \$31,084 ont été distribuées aux 300 vieux fonctionnaires, si on veut bien me permettre d'appeler ainsi ceux qui étaient dans l'enseignement avant 1880.

Maintenant, si on n'eût pas donné à la loi d'effet rétroactif, ces 300 vieux fonctionnaires auraient reçu environ \$15,000 de moins, soit une pension diminuée de 50 %. Ainsi le Fonds au lieu de payer \$35,689 pour l'année 1894-95, n'aurait eu à se créditer que pour une somme de \$20,000 à \$21,000.

Mais ce n'est pas tout, Messieurs.

Ces 300 vieux fonctionnaires ont, depuis qu'ils sont à leur retraite, reçu du Fonds de pension la somme de \$144,000. Sans l'effet rétroactif qu'on a voulu donner à la loi ces mêmes messieurs n'aurait coûté au Fonds de pension que la somme de \$50,000 environ.

Ces messieurs prennent donc actuellement à eux seuls tous les revenus du Fonds de pension, pendant que le fonds de réserve s'épuise d'année en année pour payer aux autres (130) la pension à laquelle ils ont droit. Et si la situation aujourd'hui est telle, que sera-t-elle, Messieurs, le jour où tous ceux des vieux fonctionnaires qui enseignent encore (240) demanderont leur pension ?...

Non, il est évident, nous ne pouvons guère aller plus loin. Aussi je me crois justifiable, dans les circonstances, de demander le rappel de notre loi du fonds de pension et sa liquidation sous le plus bref délai.

Cependant, avant d'arriver là, si on le veut bien, je serais en faveur de la nomination d'un comité chargé d'examiner comment cette loi a fonctionné, d'étudier sérieusement le côté financier du Fonds de pension, et de suggérer quels remèdes à apporter à la situation.

M. Archambault répond à M. Lippens. Il regrette de ne pouvoir dans le moment contrôler l'exactitude des chiffres et des calculs de M. Lippens.

Que M. l'inspecteur Lippens, dit-il, veuille bien publier dans le *Journal de l'Instruction publique*, le résultat de ses études sur la question qui nous occupe, et je me ferai un devoir d'y donner toute mon attention.

M. Archambault trouve aussi très exagérés certains chiffres donnés par M. Lippens, et n'accepte pas conséquemment les conclusions qu'il en tire. Il lui reproche alors vivement la campagne qu'il semble mener contre le Fonds de pension, et en particulier contre ceux qui en ont été les auteurs.

M. Lippens lui réplique et dit que toute son argumentation est basée sur des chiffres officiels que le département de l'Instruction publique lui a fournis; il se déclarerait heureux pour sa part, si M. Archambault, qui est très au courant de cette loi et de la manière qu'elle a pu fonctionner, voulait bien renseigner d'une manière complète les membres de cette Association au sujet du Fonds de pension.

M. Lippens repousse, en terminant l'intention qu'on lui prête d'être injuste envers ceux qui ont doté les instituteurs d'une loi de pension.

MM. Lacroix, Demers et Brisebois continuent la discussion.

Ces derniers, tout en admettant que la situation est très grave, croient qu'il serait peu sage de demander aujourd'hui le rappel de la loi.

Notre devoir, dans les circonstances, disent-ils, est de travailler à amender la loi de façon qu'elle assure le maintien du fonds de pension et son parfait fonctionnement.

M. A.-D. Lacroix propose, appuyé par M. F.-X.-P. Demers, que les membres de cette Association ont appris avec regret la mort de leurs confrères, MM. J.-N. Gagnon, M. Guérin et G.-H. Tétrault;

Qu'ils prient les membres de leurs familles de vouloir bien agréer l'expression des sympathies de l'Association dans le malheur qui vient de les frapper.

Adopté.

MM. Lacroix, Demers, Archambault et Reynolds font tour à tour l'éloge de ces chers disparus.

M. le Président remercie en termes émus, tous les membres de leurs bons et généreux sentiments envers les regrettés défunts.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,  
*Secrétaire.*

N° 671, rue St-André.

### Cours régulier de langue française

*d'après une méthode nouvelle et graduée*

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Par C.-J. MAGNAN

(Tous droits strictement réservés.)

L'enseignement du français à l'école primaire comprend la *lecture*, la *récitation*, l'*orthographe*, la *grammaire* et la *rédaction*.

(a) La *lecture* est le premier exercice que l'on donne à l'enfant à son entrée à l'école, et comme cet exercice comprend une série d'opérations spéciales, nous nous dispensons de lui donner une place dans ce travail.

(b) La *récitation* est un exercice très efficace qui sert à cultiver la mémoire et à former l'ouï et les organes de la parole.

Au moyen des exercices de mémoire, fait acquérir aux élèves ce qui leur manque le plus au point de vue de la langue maternelle : des *idées*, et avec des idées un vocabulaire de termes propres, d'expressions choisies pour les rendre.

(c) L'*orthographe* est la connaissance des lettres nécessaires pour écrire les mots. La dictée et les devoirs écrits sont très propres à familiariser les élèves avec l'orthographe d'usage.

(d) La *grammaire* enseigne à connaître les rapports que les différents mots ont entre eux et les modifications qu'ils subissent selon la place ou le rôle qu'ils occupent dans une phrase.

Les exercices suivants concourent à l'enseignement grammatical : la *grammaire* proprement dite, la dictée, les exercices orthographiques et l'analyse. Ces différentes branches doivent être considérées comme des éléments d'un enseignement commun ayant pour but la *rédaction* et le langage.

(e) La *rédaction* habitue les enfants à s'exprimer avec correction et élégance même soit oralement, soit par écrit.

Le but de l'enseignement de la langue française, c'est de communiquer des *idées* aux élèves, et de leur apprendre à s'exprimer avec exactitude et facilité. Pour atteindre plus facilement ce but, il importe de suivre la méthode intuitive qui veut que la *grammaire* soit enseignée par la langue et non la langue par la grammaire. C'est dire que l'exemple doit précéder la règle ou en d'autres termes : *que le maître doit faire comprendre avant de faire apprendre.*

Une *idée* est la représentation dans notre esprit de l'image d'un objet matériel ou d'une chose immatérielle dont nous avons déjà acquis la notion ; la première se nomme *idée concrète*, la seconde, *idée abstraite*.

L'*idée* est ce qu'il y a de plus important dans le langage. La forme doit suivre l'idée mais l'idée, pour être comprise, a besoin de forme. Voilà pourquoi la grammaire doit accompagner d'une manière immédiate et constante les différents exercices qui constituent l'enseignement de la langue maternelle.

## PREMIER MOIS

PROGRAMME.—Les pensées—les mots—les syllabes—les lettres—les phrases. Distinction des noms, verbes et des adjectifs. La proposition : sujet, objet, attribut ; complément du verbe, complément du sujet et complément de l'attribut.

## LEÇON I

## Grammaire

## Pensées—Mots—Syllabes—Lettres

Le maître s'adressant aux élèves : Quand nous disons ce que nous voyons, ce que nous entendons, ce que nous éprouvons, ce que nous sentons les êtres ou les choses, ce que nous faisons ou les choses, nous exprimons des *pensées*. Puis il écrit au tableau noir : Ex. : *Il neige. Le tonnerre gronde. J'ai soif. Les Indiens sont féroces. Les Canadiens sont braves. Le Canada est un grand pays. Je copie ma leçon. Le St-Laurent traverse la province de Québec.*

DÉFINITION.—On fait connaître ses pensées par la *parole* et par l'*écriture*. Pour parler ou pour écrire, on se sert de *mots*. Les mots sont composés de *syllabes* : *pi-pe, me*. Les syllabes sont formées d'une ou plusieurs *lettres* qu'on prononce d'une seule émission de voix. Dans *livre*, il y a cinq lettres, dans *pape*, il y a quatre lettres.

EXERCICE ORAL.—Faire épeler les mots suivants en séparant les syllabes : *banc, ar—moi—re, pres—by—tè—re, pu—pi—tre, car—te, plu—me, ca—hier, li—cou—teau.*

DICTIONNAIRE (1).—Il est six heures du matin. Je me lève. Je me lave à l'eau froide. Je habille. Je fais ma prière. Je repasse mes vêtements. Je déjeune. Bonjour, maman. En route pour l'école.

DEVOIRS A LA MAISON.—I. Copier les mots de l'exercice oral en séparant les mots en syllabes, puis les syllabes en lettres. Ex. : *car, pu-pi-tre, etc., etc., b a n c, p u - t r e, etc., etc.* Compter les mots dans l'exercice, les syllabes dans les mots et les lettres dans les syllabes.—II. Mise au net de la dictée.

1) Avant de donner la dictée il est nécessaire de parler aux élèves et de donner quelques explications sur le sens des phrases, la signification et l'orthographe des mots.

## Rédaction (1)

CE QU'ON VOIT DANS LA MAISON

(Observation)

Papa, maman, frères, sœurs, tables, chaises, lits, armoires, crucifix, images, poêle.

## Récitation (2)

(Faire apprendre par cœur aux élèves après lecture et explication en classe)

L'ANGE GARDIEN

Veillez sur moi quand je m'éveille,  
Bon ange, puisque Dieu l'a dit ;  
Et chaque nuit, quand je sommeille,  
Penchez-vous sur mon petit lit.  
Ayez pitié de ma faiblesse,  
A mes côtés marchez sans cesse,  
Parlez-moi le long du chemin ;  
Et, pendant que je vous écoute,  
De peur que je ne tombe en route,  
Bon ange, donnez-moi la main.

MME TASTU.

## LEÇON II

## Grammaire

## Voyelles—Consonnes

Le maître écrit au tableau :

Voyelles :

*a, e, i, o, u, y.*

Consonnes :

*b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.*

DÉFINITION.—Il y a vingt-cinq lettres. Six représentent des sons : *a, e, i, o, u, y* ; on les appelle *voyelles*. Dix-neuf représentent des articulations : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z* ; on les appelle *consonnes*.

EXERCICE ORAL.—Faire épeler les mots suivants : 1° en séparant les syllabes ; 2° en distinguant les voyelles des consonnes : *homme, femme, enfant, soldat, cheval, voiture, écurie, maison, porte, fenêtre, perron, église, prêtre, autel.*

(1) Un exercice par semaine.

(2) Un exercice par semaine.

Faire trouver aux élèves pour chacun des mots ci-dessus une explication analogue à celle-ci : Dans *homme* (hom-me) il y a deux sons ou deux syllabes. Dans la première syllabe (hom) il y a un son et trois lettres : deux consonnes : *h, m*, et une voyelle : *o*, dans la seconde, *me*, il y a un son et deux lettres : *m, e*, etc.

DICTÉE.—Le cultivateur met le blé dans le sac. Il le charge dans sa voiture. Il conduit sa charrette au moulin. Le meunier décharge le blé. Il le fait moudre sous la meule. Il le tamise et en sépare le son. On portera la farine au boulanger. Celui-ci la pétrira avec de l'eau. Il la réduira en pâte. Le pain sera mis à cuire dans le four. Ne mangez pas le pain tout chaud. Il vous ferait du mal. Laissez-le refroidir avant d'y toucher.

DEVOIRS A LA MAISON.—I. Copier les mots de l'exercice oral ; 1<sup>o</sup> en séparant les syllabes, 2<sup>o</sup> en plaçant dans des colonnes séparées les voyelles et les consonnes des cinq premiers mots de l'exercice oral.

Ex. : 1<sup>o</sup> *hom-me, fem-me*, etc.

2 <sup>o</sup> o e e e	h m m f m m
e a o a e a	n f n t s l d t c
	h v l

II. Mise au net de la dictée.

### LEÇON III

#### Grammaire

*Voyelles longues et voyelles brèves—Accents*

Le maître écrit au tableau : *cote, côte—bateau, bâton, tempête, trempette*, etc. Il lit lui-même et fait lire aux élèves les mots précédents de manière à faire découvrir à ces derniers que les voyelles surmontées de l'*accent circonflexe* (^) sont *longues*, c'est-à-dire qu'on appuie sur ces voyelles en les prononçant. Celles qui n'ont pas d'accent sont *brèves*, on n'appuie pas en les prononçant.

DÉFINITION :—Lorsque ce signe ^ appelé *accent circonflexe* est placé sur les voyelles *a e i o u*, on appuie alors sur ces voyelles en les prononçant : *hôte* ; elles sont *longues*. Quand il n'y a pas d'accent, on n'appuie pas

en les prononçant : *botte* ; les voyelles sont *brèves*.

EXERCICE ORAL.—Faire épeler les mots suivants en distinguant les voyelles longues des voyelles brèves : *bâton, dîner, matelas, savon, pâté, toilette, place, cuvette, hôtel, lit, âne*.

DICTÉE.—Le maître instruit et conseille. L'enfant étudie et apprend. Le prêtre prie et console. Le médecin soulage et guérit. Le juge punit et absout. Le père et la mère gagnent du pain pour leurs enfants. Le vent amène les nuages et la pluie. Le soleil dissipe les brouillards et les vapeurs. L'humidité gonfle et pourrit le bois. La sécheresse durcit et fend la terre. Les pluies fécondent le sol et fertilisent les champs. La chaleur fait mûrir les moissons et les fruits. Le froid suspend la végétation.

DEVOIRS A LA MAISON.—I. Ecrire les mots de l'exercice oral et souligner les voyelles brèves. II. Mise au propre de la dictée et souligner les voyelles longues.

(à suivre (1).)

#### DICTÉE

##### PROPRIÉTÉ DE CERTAINS VERS

Beaucoup de vers jouissent d'un remarquable privilège. Si l'on vient à couper l'extrémité postérieure du corps d'un ver de terre la partie détachée meurt généralement, mais l'animal mutilé ne tarde pas à produire de nouveaux anneaux et à se compléter si bien qu'il ne reste bientôt plus trace de sa blessure. Enlevez la tête d'un autre ver ; cette tête elle-même ne tardera pas à se reformer. Dans quelques espèces, les choses vont plus loin. Le ver grandit sans cesse, parce qu'il se forme toujours de nouveaux anneaux à sa partie postérieure. Cependant il n'atteint jamais une taille considérable. C'est que lorsqu'il a grandi quelque temps, il se partage

(1) L'espace que nous pouvons consacrer au français dans l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ne nous permet pas de développer dans son entier le programme du premier mois dans les deux numéros de septembre. La matière du premier mois de l'année scolaire ne sera terminée que dans le troisième, etc. Nous regrettons ce contretemps pour nos lecteurs mais il nous est impossible de faire autrement.

brusquement en deux ou plusieurs autres vers qui vont vivre désormais chacun pour son compte. En coupant de tels vers par le milieu, on peut en faire deux à volonté.

EDMOND PERRIER.

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

(1) *Mutilé*. Qui est privé de quelque membre, de quelque partie du corps.

(2) *Privilage*. Avantage dont jouissent une ou plusieurs personnes, un ou plusieurs êtres à l'exclusion des autres.

EXERCICES.

1. Analyser les verbes de la dictée en indiquant pour chacun d'eux la personne, le nombre, le temps, le mode, la conjugaison et le sujet — 2. Trouver les mots de la même famille que *jouir*, *grandir*, *compter*. — 3. Employer dans des phrases les mots *corps*, *vers*, *compte* et leurs homonymes. — Remplacer par des expressions équivalentes les expressions suivantes : *privilage*, *détachée*, *généralement*, *enlevez sans cesse*, *se partage*, *brusquement*, *désormais* (dorénavant). — 5. Dites quelle est la remarquable propriété de certains vers.

POESIE

VINCENT DE PAULE

Monsieur Vincent de Paule, aumônier des galères,  
Vieux prêtre humble de cœur et de mœurs popu-  
[laires,

Quand il vient à Paris, demeure à l'hôpital  
Du couvent qu'à fondé Madame de Chantal.  
Sa chambre n'a qu'un lit et deux chaises de paille ;  
Et l'unique tableau, pendu sur la muraille,  
Représente la Vierge avec l'enfant Jésus.  
Tout entier aux projets pieux qu'il a conçus,  
Le saint prêtre est toujours en course ; il se pro-  
[digue,

Et revient tous les soirs, épuisé de fatigue.  
Le zèle ne s'est pas un instant refroidi  
De l'ancien précepteur des enfants de Gondì.  
Quand il a visité la mansarde indigente,  
Il s'en va demander l'aumône à la Régente.  
Il sollicite, il prie, il insiste, emporté  
Par son infatigable et forte charité.

Recevant de la gauche et donnant de la droite,  
Pourtant il est malade et vieux ; et son pied boite,  
Car, afin d'obtenir la grâce qu'il voulait,  
Il a traîné six mois la chaîne et le boulet  
D'un forçat innocent dont il a pris la place.  
Déjà dans les faubourgs la pauvre populace,  
Qui connaît bien son nom, et qui le voit passer  
Le long des murs, alors qu'il vient de ramasser  
Un nouveau-né jeté sur la borne et qu'il sauve,  
Commence à saluer ce bonhomme au front chauve  
Et le suit en chemin d'un œil reconnaissant.

Mais, ce soir, vers minuit, le bon monsieur Vincent,  
Regagnant son logis chez les Visitandines,  
Au moment où les Sœurs sont à chanter matines,  
Traîne son pied boiteux d'un air découragé,  
Tout le jour, bien qu'il soit souffrant, qu'il soit âgé,  
Sous une froide pluie il a couru la ville.  
Certes, on l'a reçu d'une façon civile ;  
Mais il demande trop, même aux meilleurs chré-  
[tiens

Pour ses enfants trouvés et ses galériens ;  
Et plus d'un poliment déjà s'en débarrasse.  
Tout l'argent de la reine est pour le Val-de-Grâce,  
Et Mazarin, si fort pour dire : " Je promets. "  
Devient, en vieillissant, plus ladre que jamais.  
C'est donc un mauvais jour ; mais enfin le pau-  
[vre homme

Revient en se disant qu'il va faire un bon somme,  
Et se hâte, parmi la bruine et le vent,  
Lorsque, arrivé devant la porte du couvent,  
Il aperçoit par terre et couché dans la boue  
Un garçon d'environ dix ans ; il le secoue,  
L'interroge ; l'enfant depuis l'aube est à jeun,  
N'a ni père ni mère, est sans asile aucun,  
Et répond au vieillard d'une voix basse et dure.

" Viens ! " dit Vincent, mettant la clef dans la  
[serrure

Et, prenant dans ses bras l'enfant qui le salit,  
Il monte à sa cellule et le couche en son lit ;  
Puis, songeant qu'à minuit, en janvier, le froid  
[pince  
Et que sa courte-pointe est peut-être bien mince,  
Il ôte son manteau tout froid du vent du nord  
Et l'étend sur les pieds du petit qui s'endort.

Alors, tout grelottant et très mal à son aise,  
Le bon monsieur Vincent s'accouda sur sa chaise,  
Et, devant le tableau pendu contre le mur,  
Il pria.

Mais, soudain, la madone au front pur,  
Qui parut resplendir des clartés éternelles,  
S'anima. Dans ses yeux aux profondes prunelles,

Brillèrent des regards qu'ils n'avaient jamais eus,  
Et, dégageant son cou des bras du doux Jésus  
Qu'elle tenait d'abord serré sur son épaule,  
Elle tendit l'enfant à saint Vincent de Paule  
Et, d'un accent rempli de céleste bonté,  
Lui dit :

“ Embrasse-le. Tu l'as bien mérité.”

FRANÇOIS COPPÉE.

### Lectures en classe

Une fois la semaine le maître peut lire à tous ses élèves réunis un joli morceau propre à développer le goût littéraire chez les enfants, à former leur cœur et à les instruire. Il faut lire avec simplicité et naturel, bien prononcer et poser quelques questions après la lecture faite aux petits auditeurs afin de s'assurer s'ils ont bien écouté et bien compris le morceau.

C.-J. M.

#### COUP DOUBLE

(Récit)

C'était par un triste matin d'octobre. Un corbillard de pauvre montait à pas lents vers le cimetière. Le convoi n'était pas nombreux : un groupe de cinq personnes, suivi d'un petit garçon âgé d'environ sept ans. C'était tout.

L'enfant trotta péniblement et grignotait en pleurant un morceau de pain. Il marchait le dernier à quelques pas du convoi.

Un brave ouvrier, ému en voyant l'isolement de ce triste cortège, ôta sa casquette et se mit à côté de l'enfant pour accompagner le corps jusqu'à sa dernière demeure.

Quand la cérémonie fut terminée, il vit que tout le monde partait sans que personne s'occupât de l'enfant.

—Qu'a-t-on porté là, petit ? lui demanda-t-il.

—C'est maman, répondit l'enfant en lâchant son pain pour frotter avec ses deux petites mains ses yeux tout ruisselants de larmes.

—Et où vas-tu aller maintenant ? demanda l'ouvrier tout attendri.

—Je n'en sais rien, dit-il, avec cette naïve insouciance de son âge.

L'ouvrier baissa la tête et réfléchit un instant ; puis paraissant avoir pris une résolution courageuse, il s'empara de la main du pauvre orphelin en grommelant tout bas :

—Ma foi, tant pis, si la femme n'est pas contente ! Je sais que la pitance n'est pas toujours

abondante à la maison, mais, comme dit le proverbe, quand il y en a pour un, il y en a pour deux. Allons, en route, mon mioche, ajouta-t-il, tout haut.

Albert, tel était le nom du petit orphelin, suivit son protecteur. Ils marchèrent rapidement sans mot dire ; mais au moment d'arriver, l'ouvrier, presque malgré lui, ralentit le pas. Il n'était pas sans redouter un peu la scène qu'il aurait à subir au sujet du nouveau pensionnaire qu'il amenait.

Précisément, le moment était bien mal choisi, car, du bas de l'escalier, il entendit sa femme en discussion assez vive avec le propriétaire, pour le terme d'octobre, non encore payé.

—Il ne manquait plus que ça, pensa l'ouvrier.

Il se décida pourtant à monter.

En voyant son mari, et surtout en apprenant ce qu'il venait de faire, la ménagère éclata en reproches. L'enfant, effrayé, se mit à pleurer. Alors l'ouvrier, sans mot dire, prit le petit par la main et se dirigea vers la porte.

—Où vas-tu encore ? lui cria sa femme.

—Je vais conduire ce mioche où je l'ai trouvé, puisqu'il est de trop dans la mansarde. Tant pis s'il meurt de faim dans la rue.

—Allons, reste, s'écria la femme dont la mauvaise humeur disparaissait à mesure qu'elle considérait le pauvre petit. Nous aurons soin de l'enfant, mais à une condition cependant.

—Laquelle ?

—C'est que tu n'iras plus boire.

—Oh ! pour cela, je te le jure ; Ni-ni, c'est fini.

En ce moment, la porte s'ouvrit, et le propriétaire parut sur le seuil.

—J'ai tout entendu, dit-il ; et je ne veux pas que vous soyez seuls à secourir cet enfant. Tenez, voici ma part.

Et il jeta un papier sur la table. C'était la quittance du loyer.

Voilà comment, dans ce pauvre logis, il y eut ce jour-là coup double dans la pratique de la charité.

BEAUSÉJOUR.

### Ce que coûte une chemise

Il y avait une fois, je ne sais plus bien dans quel pays, une pauvre veuve qui avait un fils, et ce fils, qui avait bon cœur au fond, mais qui était un vrai diable, lui donnait bien du mal. Il trouvait toujours moyen de revenir avec ses vêtements plus ou moins déchirés, et la bonne mère qui tenait avec raison à ce qu'il ne fût pas déguenillé, ne savait comment y suffire. Elle travailla

tout le jour pour gagner son pain et celui de l'enfant ; et le soir venu, au lieu de se reposer comme elle en aurait eu besoin, elle travaillait encore pour réparer les accrocs de la blouse ou du pantalon. Bien souvent elle avait grondé le petit vaurien comme grondent les mères, avec des caresses, mais rien n'y faisait. Le gamin promettait d'être plus soigneux, et le lendemain il recommençait.

Un jour, cependant, qu'il avait voulu atteindre un nid tout au haut d'un arbre, au risque de se casser dix fois le cou, il revint dans un tel état qu'il en était honteux lui-même. Jusqu'à sa chemise, tout ce qu'il avait sur lui était en lambeaux. Cette fois la bonne mère ne dit rien, mais de grosses larmes lui vinrent aux yeux, et l'enfant, qui les vit bien, s'en alla se coucher le cœur gros ; car il aimait sa mère et sentait bien qu'il était coupable. Aussi dormit-il mal, et s'étant, contre son ordinaire, réveillé au milieu de la nuit, il fut tout surpris de voir de la lumière dans la chambre et, à la clarté d'une chandelle, dans un coin, une femme qui cousait, la tête baissée et la figure tirée par la fatigue et le chagrin : c'était sa mère. Il se rendormit ; on dort toujours à cet âge ; mais ce qu'il avait vu l'avait frappé, et, tout en dormant, il vit se dérouler devant ses yeux la scène que voici :

D'abord il vit un champ, et dans ce champ un homme qui, poussant devant lui un cheval, et tenant en main le mancheron d'une charrue, traçait péniblement un long sillon. Il faisait chaud, le soleil était dans son midi, et l'homme, courbé sur sa tâche, avait le front ruisselant de sueur. " Que faites-vous donc là, lui dit l'enfant, et pourquoi vous donnez-vous tant de mal ?—Mon ami, répondit l'homme, je laboure la terre pour semer le chanvre. C'est une rude besogne, comme tu vois ; mais il faut bien la faire pour que les petits enfants aient des chemises."

Un instant après un autre homme parut, porteur d'un grand tablier tout rempli de graines et qui lui pesait bien fort sur les épaules. Et cet homme allait et venait, puisant de la main droite dans le tablier qu'il soutenait de la main gauche, et jetant autour de lui à toute volée ce qu'il avait puisé. Et l'enfant lui demanda comme au premier, ce qu'il faisait, et, comme le premier, celui-ci répondit : " Je sème le chanvre : ce n'est pas tout plaisir, comme tu le vois, mon ami ; mais il faut bien le faire, pour que les petits enfants aient des chemises."

Puis ce furent des gens qui vinrent, au milieu

du champ couvert de hautes tiges, arracher ces tiges pour en faire des bottes qu'ils allèrent plonger en les couvrant de pierres, dans une mare voisine : puis ils vinrent les retirer, à demi-pourries et toutes puantes d'une odeur malsaine, de l'eau dans laquelle elles avaient croupi ; puis ils les rangèrent au seuil le long des murs pour les sécher. Et l'enfant continuant ses questions : " Nous cueillons le chanvre, lui dirent-ils, nous le faisons rouir pour que la filasse se dégage du bois ; et nous le mettons sécher pour qu'on puisse le préparer. Dame, tout cela donne du mal : mais il faut bien s'en donner pour que les petits enfants aient des chemises."

Ensuite ce furent des jeunes filles rangées dans un hangar autour des bottes séchées qui frappaient les tiges avec des morceaux de bois et en faisaient voler un nuage de poussière blanche qui prenait à la gorge et les faisait tousser. Elles paraissaient souffrir de ce pénible travail ! car elles étaient pâles et elles parlaient avec tristesse d'une de leurs compagnes, qui la semaine précédente était morte pour avoir trop avalé de cette maudite poussière. Et l'enfant leur demanda ce qu'elles faisaient et pourquoi elles exposaient ainsi leur santé. " Nous teillons le chanvre, mon ami, lui dirent-elles à leur tour. Oh ! c'est une opération bien dure, en effet et, nous aimerions mieux nous en passer ; mais c'est le seul moyen de détacher ces grands filaments avec lesquels on fait le fil, et il faut bien le faire pour que les petits enfants aient des chemises."

Enfin, ce furent de vieilles femmes qui tournaient la filasse autour de leurs fuseaux pour en faire du fil, et des machines que conduisaient des hommes et des enfants ; et des tisseurs devant leurs métiers, lançant la navette et faisant la toile ; et, après tout cela, dans le coin d'une chambre, la nuit, à la petite clarté d'une chandelle, une femme cousant et recousant, les joues creuses et les yeux obscurcis par les larmes. Et l'enfant s'éveilla ; et se levant il alla embrasser sa mère, car il avait compris, et il savait maintenant ce que coûte une chemise et combien il a fallu de peines et de soucis pour procurer au plus petit d'entre nous ce modeste morceau de toile.

(Extrait d'un discours de M. Passy)

(Economiste français.)

### Bibliographie

ANNUAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL, pour l'année académique 1896-97, No 2.

Jolie brochure de 96 pages, dédiée à l'honorable M. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique. Cet ouvrage est rempli de renseignements très intéressants. Nos remerciements à M. le Principal de l'école normale Laval pour l'envoi d'un exemplaire.

PALMARÈS DE L'ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL. Année académique 1895-96.

Merci à M. le Principal de cette institution pour son gracieux envoi.

ANNUAIRE DU COLLÈGE DE LÉVIS, *Troisième série* No. 1. Année académique 1895-1896.

Très intéressante brochure de 68 pages. Le collège de Lévis est une institution qui progresse rapidement et sûrement.

ANNUAIRE DU SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI, pour l'année scolaire 1895-96.

C'est toujours avec bonheur que nous parcourons les pages du palmarès de la florissante institution classique de Chicoutimi. Voilà encore une maison qui fait honneur au Canada-français.

EXPLICATION LITTÉRALE ET SOMMAIRE DU CATÉCHISME DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET OTTAWA, par l'abbé E. Lasfargues, des Frères de Saint Vincent de Paul.

Voilà un ouvrage dont le besoin se faisait grandement sentir dans les écoles primaires. Nos lecteurs connaissent le but de ce livre que M. Lasfargues lui-même a exposé dans les colonnes de l'*Enseignement primaire*. Avec le manuel de M. l'abbé Lasfargues, les maîtres et maîtresses enseignent le catéchisme avec facilité aux enfants, et ces derniers profiteront bien mieux d'une matière qu'ils auront comprise avant de l'apprendre.

En vente chez Léger Brousseau, éditeur, Québec. Prix : 25 cts.

C.-J. M.

### Bastonnade

Le Dr Seeman rapporte l'anecdote suivante : Je ne sais, dit-il, si c'est une réminiscence de la manière dont j'ai été traité à l'école qui me porte à m'enquérir, dans tous les pays que je visite, des punitions que l'on inflige aux écoliers, et à comparer leur position avec la mienne lorsque j'étais enfant.

Un jour, étant au Caire, j'adressai à un instituteur ma question favorite.—Je punis les jeunes Egyptiens, dit-il, en leur donnant la bastonnade.—Je connais, répondis-je, la chose pour l'avoir lue plusieurs fois, mais je ne l'ai jamais vue appliquer.

—Eh bien ! vous allez la voir.

Il va au fond de la classe saisir par le collet le plus grand de ses écoliers et se met à lui frapper les épaules à coups redoublés avec son lourd bâton. Le pauvre enfant jetait des cris à fendre l'âme. Je demandai naturellement à ce maître inhumain quelle faute cet élève avait commise pour recevoir un si cruel châtiment. Oh ! dit-il, il n'en a commis aucune ; je ne lui donne la bastonnade que parce que vous venez de me dire que vous ne l'aviez jamais vue appliquer. Je m'empressai de le faire cesser et je donnai au pauvre enfant deux schellings pour le dédommager des douleurs qu'il avait endurées et au maître, six pence pour sa ridicule complaisance.

C'est ce qu'on appelle dans le langage du pays *la fustigation orientale*.

### Pensée du mois

Pour moi, je ne crains pas de le dire, si j'étais absolument forcé de choisir pour un enfant, entre savoir prier et savoir lire, je dirais : Qu'il sache prier ! Car prier, c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de celui d'où émane toute lumière, toute justice et toute bonté.

LEGOUVÉ.

### Recréation

Deux avocats plaidaient pour la propriété d'un puits. Mtre C débutait par un exorde fulminant :

« Mais, dit le président, la chose n'est pas si importante, ce me semble, il ne s'agit que d'un peu d'eau.

—Pardon, la chose est d'un immense intérêt : il ne s'agit que d'un puits, il est vrai, mais nos clients sont deux marchands de boisson.



# J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS

177 RUE ST-JOSEPH & 10 CARRÉ N.-D., B.-V.

Nous avons l'assortiment le plus complet en librairie. Nous invitons Messieurs les Commissaires d'écoles et MM. les Instituteurs à correspondre avec nous avant de placer leurs commandes.

## CONDITIONS TRES FACILES

☞ Demandez les prix de nos livres de récompense.

# LIVRES CLASSIQUES

DE

J. - B. CLOUTIER,

*Approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :*

*Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Méthode de lecture rationnelle en dix tableaux.*

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

**G. - A. LAFRANCE**

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

—● RELIEUR ●—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernies. Nous nous occupons spécialement de la reliure à tranche dorée et de celle à tranche rouge sous or.

Les livres destinés aux bibliothèques paroissiales sont reliés à des conditions spéciales.

**G. - A. LAFRANCE, Relieur,**  
Téléphone 305. 109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC